ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION
N°2024-142

Le Directeur de l'ICOM,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article R719-80 ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu la délibération 2023-37 du Conseil d'administration en date du 26 mai 2023 portant révision du guide de l'achat et la délibération 2024-24 du Conseil d'administration en date du 12 avril 2024 portant révision de la politique voyage ;

Arrête :

Article 1 : Désignation des délégataires et des actes délégués

Délégation est consentie à l'effet de signer au nom et pour le compte du Directeur de l'ICOM les actes de certification du service fait, relevant du budget de l'ICOM, sans limitation de montant, au bénéfice des personnes dont le nom et la qualité figurent ci-dessous :

- Irène GAZEL, Directrice générale des services
- Stéphane AUJAMES, responsable du service financier
- Nicolas ESPINOSA, responsable du service du budget
- Emmanuelle GERY, responsable du service du pilotage et du contrôle financier
- Françoise DARCEY, référente dépenses (DAF)
- Salim BENMALEK, référent recettes (DAF)
- Laureen FRANCOIS, référente recettes (DAF)
- Christine LUBRANO DI FIGOLO, référente recettes (DAF)
- Li RENARD référente recettes (DAF)
- Jean-Marc SACCHI référent recettes (DAF)
- Carole CHAPELLE référente missions (DAF)
- Sylvie GRAZIANO référente missions (DAF)
- Annick GUIGNARD référente missions (DAF)
- Aline MAITRIAS référente missions (DAF)
- Séverine PIOMBO référente missions (DAF)

Article 2 : Date d'effet et durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de signature et prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité, il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Université en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers et publié sur le site internet de l'Université.

Fait à Lyon, le 29/04/2024
Le délégant,

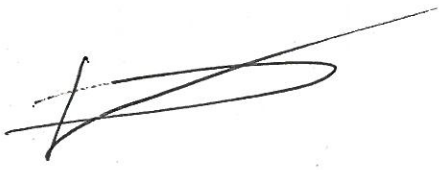

Jérôme DARMONT
Directeur de l'ICOM